

Communiqué de presse des associations pétitionnaires Sauvons le parc des Evaux

NON... le parc des Evaux n'est pas la meilleure solution !

La Convention entre les parties ne doit pas être signée maintenant car les inquiétudes des associations pétitionnaires restent majeures

Mesdames et Messieurs,

Les associations réagissent aux deux articles parus dans la presse

« Même avec le Servette, le parc des Évaux restera « un lieu de détente et de loisirs »

Tribune de Genève - 21 avril

« Les Evaux sont la meilleure solution »

Le Courrier - 22 avril

Monsieur le Conseiller d'État, **Thierry Apothéloz** a la gentillesse de nous informer en permettant aux journaux de publier la planche de synthèse du plan de circulation inhérent à l'installation du pôle cantonal et du Servette FC au parc des Evaux. Pourtant, le Conseiller d'État n'a transmis aucun détail aux associations.

Nous nous réjouissons que Monsieur Thierry Apothéloz, en charge des sports, se soit rendu compte 8 mois plus tard qu'il était responsable du dossier ! [Voir sa lettre de 2020 où il se défausse sur la commune de Confignon](#). Contrairement à ce qui est affirmé, aucun dialogue n'a eu lieu avec le Conseil d'État ou les services de M Apothéloz.

De toute évidence, le Conseiller d'État **minimise** complètement l'ampleur du projet - voici pourquoi :

- La densification des quartiers riverains lui semble étrangère. Est-ce tabou d'en parler ?
 - Aucune mention de Bernex Est, de ses 10 000 futurs habitants et de tous les nouveaux jeunes qui arriveront dans la région ces prochaines années - Où iront-ils s'entraîner et se détendre si les terrains des Evaux sont suroccupés ?
 - Aucune mention de l'arrivée de 3000 étudiants et de leurs enseignants à la Goutte Saint-Mathieu (Bernex Est) [dont le site de l'État GE.ch vante les Évaux comme lieu de détente](#) pour ces jeunes et leurs enseignants.
- Il ignore l'opposition unanime des conseillers municipaux de 2 des 3 communes riveraines (Bernex et Onex)
- Toutes les demandes (et inquiétudes) des conseillers municipaux sont-elles prises en compte ?
 - Mobilité - Protection de l'environnement - Installation provisoire - Sécurité
- Il veut faire croire que l'arrivée de centaines de joueurs supplémentaires, de centaines de spectateurs, de voitures et d'aspirateurs à voitures (comme les parkings) n'auront pas d'impact sur la fonction loisir - détente du parc.

- Ce plan ne montre aucune restriction de mobilité sur les petits chemins de Confignon et de Bernex. Il ne mentionne pas que les bus d'Onex et de Cressy seront prolongés jusqu'à Bernex-Est par la route des Évaux qui est déjà saturée sans le pôle football
- Le nombre d'équipes accueillies :
 - Il ne mentionne que 13 équipes, soit 200 à 220 joueurs (comment calcule-t-il ?)
 - Alors qu'il a été dit auparavant par la Fondation des Évaux et l'Office de l'urbanisme, que plus de 35 équipes seraient accueillies avec la mutualisation prévue - plus de 600 juniors sur 4 terrains
- Le nombre de spectateurs attendus lors des matchs : selon M. Apothéloz, ce nombre passerait soudainement à 100 au lieu de 200 spectateurs
- Il mentionne que le nombre de voitures supplémentaires durant la semaine avoisinera les 30. Et le weekend entre 60 et 100 voitures supplémentaires. Les associations en doutent fortement.
 - Pour les riverains, il s'agira d'un véritable cauchemar dans ces quartiers
 - Aujourd'hui déjà, le trafic généré par les visiteurs du parc est en constante augmentation à tel point que la **Fondation doit prévenir à l'avance les riverains par SMS de toute activité qui occasionne une surcharge de trafic** sur le chemin François-Chavaz - Croyez-le ou non !
- Il oublie qu'un stationnement supplémentaire sera créé et réservé dans un champ pour les 50 encadrants du Servette proche de l'éventuel futur bâtiment - situé dans le périmètre du parc, ce qui crée un nouveau parking à l'intérieur du parc et une emprise supplémentaire - Il faut noter que ce nouveau parking avec le nouveau bâtiment auront une emprise sur le parc équivalente à la surface d'un terrain de football aux normes internationales - qui resteront aussi définitifs que le bâtiment
- Il oublie les 100 (ou 145 ?) nouvelles places de stationnements prévues à côté du cycle du Marais qui agiront comme un aspirateur à voitures.
- Même si on augmente la capacité des parkings à disposition, le trafic ira tout simplement en augmentation dans tous les quartiers riverains
- Il est peu réaliste de vouloir utiliser P+R de Bernex. Celui-ci est proposé - mais qui souhaitera marcher très régulièrement et par tous les temps 1,5 km (20 à 30 minutes suivant le rythme du marcheur) entre ce P+R et les Évaux ?
- Qu'en est-il des cars, de leurs trajets et de leur rebroussement sur les chemins d'accès étroits du parc ?
- Il oublie que le chemin François-Chavaz et la route de Loëx sont en cul-de-sac. C'est toute la difficulté du plan de circulation. Les véhicules utilisent deux fois les carrefours problématiques qui relient les Évaux à la route de Chancy.
- À propos de la pollution lumineuse et du nouveau système d'éclairage prévu autour des terrains de foot, qu'en est-il exactement puisque le service de l'Urbanisme a confirmé aux associations le remplacement de 4 mats d'ancienne génération par 28 mats légèrement plus petits (entre 16 et 18m) ? Soit 7 fois plus qu'actuellement.
- Il confirme la construction d'un bâtiment de 11m de haut (soit 3 niveaux) dans un coin du parc qui est encore intact.
- Il confirme que 25 arbres seront abattus pour le redimensionnement d'un terrain de foot et mentionne que ceux-ci seront compensés par un replantage d'espèces indigènes dans le parc. Ceci va totalement à l'encontre de la protection de notre biodiversité.

Pour les associations pétitionnaires

Depuis le départ, ce dossier a été mal géré.

L'État nous dit que cette installation est une opportunité ? Mais pour qui ?

Les associations s'étonnent du manque de sérieux et de la précipitation dans le traitement de ce dossier. Pourquoi faut-il 10 ans pour créer un pôle de football définitif, nous dit M. Apothéloz, et seulement 18 mois pour les Évaux ?

En résumé,

Finances

Selon M. Apothéloz, l'arrivée du Servette est un investissement pour les Évaux. 30 millions : le coût de ces transferts est irréal. Le coût de ce transfert est en réalité plus qu'onéreux et nous nous interrogeons sur la pertinence de dépenser plus de 30 millions CHF pour une installation provisoire, sachant que possiblement dans 10 ans, il faudra de toute évidence, dépenser les mêmes montants pour un autre déménagement. Ce serait donc le double des chiffres annoncés aujourd'hui. A moins que l'installation ne soit définitive. Qui sait ?

Sur quels budgets ?

Sur le budget prévu du projet de loi de construction du Cycle du Renard PL12741-A ? Nous tenons à rappeler que ce sont les impôts de la collectivité, il est normal qu'elle ait son mot à dire !

Installations

À propos du nouveau bâtiment prévu, les associations ont été informées qu'il serait soi-disant provisoire. M. Apothéloz confirme toutefois que « le bâtiment ne disparaîtra pas même si le Servette quittait les Évaux. La Fondation pourrait ainsi en disposer pour un nouvel usage ».

Nous pouvons constater que la Fondation met un pied dans une décentralisation de ses locaux dans une partie toujours intacte du parc. Ce bâtiment mesure plus de 11m de hauteur sur 3 niveaux. Qu'en est-il de sa réelle emprise ? C'est un préjudice supplémentaire inacceptable.

Environnement

Comment l'État peut-il encore mettre la charrue avant les bœufs ?

Dans un projet évalué à 30 millions CHF, comment a-t-on pu faire l'impasse sur une étude complète d'impact environnemental surtout dans un parc comme les Évaux (EIE) ?

Mobilité

La récente planche de synthèse du plan mobilité publiée dans la presse - mais pas communiquée aux associations intéressées - nous démontre bien la complexité et l'ampleur de ce projet avec un très fort impact dans le parc et dans les quartiers riverains.

Monsieur Apothéloz nous dit « que c'est un investissement pour les Évaux qui appartiennent au Canton ». Pour ainsi dire, l'arrivée du Servette serait une chance, une opportunité, un cadeau pour améliorer la mobilité. On croit rêver.

Faut-il encore plus de nuisances pour que le Canton s'intéresse à la mobilité de la région d'Onex alors que **depuis plus de 10 ans**, les riverains demandent ce plan mobilité dans leurs quartiers.

Conclusion

Tout le monde se renvoie la balle...

Pour la Fondation des Évaux, c'est l'État qui leur impose le projet. Pour l'Etat et la Ville de Genève, c'est la Fondation qui est en charge du projet. Pour le Servette, c'est l'État qui leur impose de venir aux Évaux et ainsi de suite.

La date de venue du pôle football aux Evaux en cours d'été 2022 n'est absolument pas réaliste. Elle est même utopique étant donné toute la série de demandes d'autorisations qui devront être effectuées. Et ces procédures d'autorisations de construire et de circulation peuvent prendre plusieurs années étant donné qu'elles risquent de faire l'objet de contestations, d'oppositions et de recours aux décisions éventuelles par les riverains et les associations pétitionnaires.

Concernant le Projet de loi 12741 (<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12741.pdf>), **pour la construction du nouveau cycle d'orientation du Renard à Balexert**, qui serait adopté prochainement par les députés du Grand Conseil, une phrase de l'Article 5 nous gêne :

(...) « permettant à l'Association du Servette FC **la poursuite de l'ensemble de ses activités.** »

L'article 5 du projet de loi indique bien que ce n'est pas qu'une partie du mouvement junior qui va venir aux Évaux, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire.

Faute de concertation avec les communes, les riverains et les associations et faute de transparence (des chiffres différents en permanence), il y a effectivement des risques de recours possibles à plusieurs niveaux.

La Suisse est un état de droit qui permet aux associations et aux riverains de s'opposer à des projets qui portent atteintes à l'environnement, la santé et la qualité de vie. C'est la voie administrative. Cela indépendamment de la décision politique.

Nos associations sont très déterminées. Nous explorons donc toutes les voies possibles, y compris, celles de nous opposer par voie de référendum ou recours.

La FONDATION participe donc à la détérioration du parc des EVAUX.

Il est inadmissible de poursuivre ce projet sans autres garanties présentées aux pétitionnaires, aux associations ainsi qu'aux riverains qui seront durement impactés. La Convention ne peut donc être signée le 5 mai étant donné les nombreux problèmes encore en suspens.

Le collectif des associations

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE CONFIGNON ET ENVIRONS (ASC)

Margareth Robert-Tissot : art1232@bluewin.ch - tel. 079 691 7045

ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE À BERNEX-CONFIGNON (ASBEC)

Alain Rouiller : ASBEC@bluewin.ch - tel. 022 777 1002

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN FRANÇOIS-CHAVAZ (CHAVAZBIEN)

Geneviève Zuccone : gzucone@gmail.com - tel. 022 792 1406

ASSOCIATION VIEIL ONEX (AVO) Suzanne Kathari : skathari1932@gmail.com - tel. 078 712 78 74

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PLATEAU DE SAINT-GEORGES (LANCY)

Jean-Claude Michellod : jeanclaudemichellod@yahoo.fr - tel. 078 657 25 35

SAUVEGARDE GENÈVE

Jean Hertzschuch : jean.hertz.ch@gmail.com - tel. 079 624 7773